

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
92 francs pour six mois,
184 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les articles, lettres et documents ayant un but d'utilité publique et recueils de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Pelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Demain, premier jour de l'an, le Censeur ne paraîtra pas.

A dater de ce jour, notre feuille reprend le mode de publication adopté pendant les sessions des chambres: elle est publiée le dimanche et cesse de l'être le mardi.

Lyon, le 31 décembre 1847.

La session est ouverte; les ministres ont parlé, toute illusion doit cesser. Les conservateurs progressistes qui, comprenant que les résistances prolongées peuvent entraîner à des déchirements, auraient voulu prévenir tout danger par de sages concessions; les hommes de la gauche qui avaient pensé vainement le mauvais vouloir du cabinet et de l'oligarchie qui l'entoure; les citoyens enfin qui s'étaient pris à espérer, dans la persuasion qu'un ministère, à moins d'être insensé, doit céder aux manifestations exprimant la volonté du pays, tous se sont trompés. Le silence ministériel est significatif; le mot fameux de M. Desmousseaux de Givré reste encore la devise du pouvoir.

Les conservateurs-bornés, dont la politique fait tant de mal au pays, qui comprennent si peu les intérêts de la nation, se sont persuadés qu'un ministère énergique ne devait pas céder aux demandes qu'on lui adresse de tous côtés avec quelque vivacité, qu'il faut attendre de sa sagesse des concessions et lui laisser choisir son heure. Voilà dix-sept ans que nous attendons. Quand la masse des citoyens garde le silence, on érie à la presse et à la petite minorité qui réclame: Vous êtes des factieux, vous êtes isolés; le pays est satisfait, puisqu'il se tait et ne réclame pas! Ce pays veut-il faire entendre sa voix, on répond que d'aussi grands hommes que M. Guizot montreraient trop de faiblesse s'ils prêtaient l'oreille aux demandes présentées soit par des pétitions, soit dans des réunions, car on a épuisé toutes les formules, et nous tournons toujours dans le même cercle. La phalange ministérielle a pu accueillir par des bravos les tristes paroles du discours d'ouverture; les applaudissements payés ne manquent jamais aux mauvais acteurs, et la nation les jugera autrement que les complaisants de tous les régimes.

Il n'est pas possible de se méprendre sur le paragraphe relatif aux grands travaux publics pour l'achèvement desquels le ministère compte sur le concours des chambres. Le déplorable système suivi jusqu'ici sera continué; le gouvernement persiste à livrer aux compagnies les grandes lignes dont il aurait dû se réserver l'exploitation. Afin de les attirer, dans ce temps de crise commerciale, il leur fera les conditions les plus avantageuses pour elles, les plus défavorables à l'Etat. Pour lever tous les doutes à cet égard, il suffira de rappeler que M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, le seul homme qui dans l'administration défendit encore le système de l'exécution par l'Etat, vient d'être tout récemment remplacé. M. Jayr aura donc liberté pleine et entière d'agir à sa guise, et Dieu sait comment il en usera. Nous aurons probablement encore cette année le spectacle d'un ministre balbutiant à la tribune, devenu le jouet des amendements, et acceptant, avec un calme au moins étrange et une stoïcité philosophique, précisément ce qu'il combattait un quart d'heure auparavant. Ces comédies ministérielles ont de curieuses péripéties; malheureusement le pays qui en paie les frais ne peut pas en rire. De tels hommes d'Etat sont, il est

vrai, parfaitement ridicules; mais la nation porte le poids de leurs sottises, et il faut convenir qu'elles sont fort lourdes.

Que penser et que dire du paragraphe relatif à la Suisse? Il constate un fait, un seul, sans s'occuper de ce qui l'a suivi. Le cabinet français s'était entendu avec quatre puissances pour offrir à la confédération germanique une médiation bienveillante... Eh bien! après? Nous savions cela; mais les intentions du ministère, quelles sont-elles pour l'avenir? Il n'ose pas les avouer; il a peur de se prononcer, dans la crainte d'être encore une fois délaissé par ces mêmes puissances avec lesquelles il s'était entendu. Il n'a pas de politique à lui, de pensée à lui; il espère, voilà tout. Si son espoir était trompé, que ferait-il? En vérité, il l'ignore; il prendrait conseil des circonstances; il trouverait un faux-fuyant. Et l'on appelle ces gens-là des hommes d'Etat! Jamais on ne fut plus nul, jamais on ne montra plus d'incapacité.

Parlerons-nous de la Plata? Depuis sept ans que le ministère existe, il n'a pas su terminer la déplorable querelle qui divise et ensanglante ce pays; il a abandonné les Français aux outrages, aux ananias, aux persécutions d'une espèce de sauvagerie, de ce Rosas qui croit faire un magnifique cadeau à sa fille chérie en lui envoyant un collier d'oreilles humaines! Il connaît si mal, si peu cette question qui intéresse et nos nationaux établis dans la République-Orientale, et notre commerce maritime, qu'il a changé plusieurs fois déjà de politique à l'égard des dominateurs de ce pays, et qu'il soutient aujourd'hui ceux qu'il combattait naguère.

Ceux-là se sont bien trompés qui ont cru trouver en M. Guizot quelque profondeur, quelque puissance. C'est un phraseur habile, auquel l'opposition fait beau jeu, et qui la bat avec assez de facilité dans les luttes de la tribune; c'est un paroleur, ce n'est pas un homme d'Etat, car il n'a ni le jugement qui apprécie, ni la volonté qui agit.

Nous ne nous trompons pas quand nous disons, il y a deux jours, que le ministère s'adresserait aux intérêts matériels. Quelles promesses trouvons-nous en effet dans le discours de la couronne? Celle de la réduction de l'impôt sur le sel, celle de l'allègement de la taxe des lettres, ainsi que nous l'avions prévu et annoncé. Mais gardez-vous bien de concevoir de trop grandes espérances; le ministère se hâte d'ajouter que les réductions seront opérées dans une mesure compatible avec le bon état de nos finances. Savez-vous bien ce que cela signifie? Vous rendez-vous un compte bien exact de cette réticence qui paraît si anodine? Cela veut dire qu'au lieu de supprimer l'impôt du sel condamné par la nation tout entière, moins M. Guy-Lussac, condamné même par la chambre, si complaisante d'ailleurs, on le réduira tout simplement d'un tiers, en ayant soin de retirer les franchises accordées jusqu'ici, en sorte que le budget n'y perdra rien ou à peu près. Cela veut dire qu'au lieu d'adopter pour les lettres une taxe unique, on se prononcera pour le système des zones, et que, grâce à d'habiles combinaisons et à l'établissement de quelques bureaux supplémentaires, on arrivera à percevoir absolument la même somme qu'auparavant.

Cela n'est-il pas bien digne des grands ministres qui nous gouvernent? Mais, du reste, qu'attendre d'eux? Sous le rapport matériel, n'ont-ils pas trompé toutes les espérances, faussé toutes leurs promesses? Ceux qui, depuis sept ans, creusent toujours plus profondément le gouffre du déficit, veulent-ils s'arrêter en si bon chemin? Ils parlent d'un budget dont les recettes couvriront les dépenses. Mensonge! Ils présenteront

un budget ordinaire parfaitement équilibré, c'est probable; c'est un moyen de jeter de la poudre aux yeux, de fournir un texte à leurs prôneurs. Mais les votes que l'on demandera ensuite aux chambres dans le cours de la session; mais les propositions que l'on fera présenter par de complaisants amis; mais les crédits supplémentaires ouverts par ordonnances royales, sans discussion, après la clôture des chambres, y renonceraient-ils? Non. Leurs habitudes sont prises, et à la fin de l'année prochaine nous aurons, comme à la fin de celle-ci, un nouveau découvert qu'il faudra combler par un emprunt, c'est-à-dire par l'augmentation des charges déjà si lourdes qui pèsent sur le pays.

On comprend l'agitation qu'ont dû produire dans la chambre et au dehors les dernières phrases du discours du trône, si on se rappelle l'article dans lequel le *Journal des Débats* jetait, il y a trois jours, l'anathème sur les banquets réformistes. Cet article souait la colère et la haine. Assailli de toutes parts, voyant sa politique conspuée par tous les orateurs, le ministère se vengeait par des menaces. C'était un peu tard, puisque les banquets étaient finis, mais c'était une bonne précaution pour l'avenir. Le discours de la couronne a été moins explicite: il a parlé de passions ennemies et aveugles, du désir de maintenir l'ordre social et toutes ses conditions, de conserver intact le dépôt confié au pouvoir; puis, pour correctif, il a invoqué la charte. Cette phraséologie obscure veut-elle dire que le pouvoir n'écouterait pas les vœux de la nation? qu'il résistera aux tentatives du pays? qu'il refusera toute réforme politique? Nous le croyons; nous connaissons trop les hommes qui nous gouvernent pour rien attendre d'eux qui soit inspiré par la sagesse ou la justice.

Mais cela veut-il dire que donnant une entorse à la charte, que faussant son esprit et invoquant sa lettre, on demandera des lois contre les banquets, on interdira toute réunion, on étouffera toute voix indépendante? Cela signifie-t-il qu'on rendra plus terrible encore le code draconien de septembre? qu'on étendra l'inviolabilité royale jusqu'à M. Duchâtel, jusqu'à M. Jayr, jusqu'à M. Guizot? qu'on enchaînera dans des entraves encore plus resserrées la presse qui se permet de troubler le sommeil de ces grands hommes? Cela est possible, car les véritables aveugles sont ceux qui ne veulent pas voir les orages qu'ils amassent et le gouffre où ils entraînent la France.

Nous attendons. Nous saurons bientôt si cette nation qui demande légalement, pacifiquement, des réformes indiquées par la raison, le simple bon sens, si cette nation qui est souveraine et qui a le droit de faire entendre sa volonté aux ministres, doit arracher encore les derniers lambeaux de ses libertés. Nous saurons si le pouvoir est résolu à déchaîner lui-même ces passions qu'il évoque aujourd'hui comme un fantôme et dont il veut effrayer le pays.

L'année finira comme elle avait commencé, par l'intervention de la justice dans les affaires scandaleuses d'un homme que les conservateurs comptaient parmi leurs plus brillants coryphées. En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par un juge d'instruction, M. Outrebon, notaire depuis vingt-deux ans à Paris, a été arrêté le 26 décembre, à son domicile, place Vendôme. Il ne s'agit de rien moins que d'abus de confiance commisés à l'aide de faux pour des sommes considérables. On cite plusieurs faits, entre autres celui d'un client qui avait remis à ce notaire 100,000 f. pour acheter des actions de la Ban-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 1^{er} JANVIER 1848.

BIBLIOGRAPHIE.

Leçons de Botanique élémentaire,

PAR H. J. A. RODET,

Professeur à l'École royale vétérinaire de Toulouse (1).

L'étude de la botanique n'est indifférente à aucune intelligence; elle inspire une passion véritable à celui qui la pratique.

L'histoire d'une plante est celle de tout un monde soumis à des lois spéciales et à des lois générales, ayant son mouvement propre, mais dépendant aussi de la loi première qui plane au-dessus de toutes les vies pour confondre les unités diverses dans le même nombre, dans la même harmonie.

C'est à la recherche de ces lois que le savant applique sa raison; il appelle à son aide toutes les ressources de la science; il use de tous les instruments: avec le scalpel, il fouille dans le sein des tissus; avec le microscope, il poursuit dans les courants de la circulation les molécules, les atomes des corps. Il se sert des opérations de la chimie, de ses creusets et de ses fourneaux pour extraire les sucs, dégager les gaz, pour séparer, analyser tous les éléments. Au milieu de tous ces détruits, de ces ruines de ces destructions apparentes, il découvre le lien qui unit, la loi qui compose. De l'analyse il arrive à la synthèse, du mouvement à la vie; il connaît l'individu, il lui assigne sa place dans la série des êtres; et sur cette échelle harmonique où chaque existence marque son échelon, il arrive par degrés successifs jusqu'au principe de l'éternelle fécondation.

Ce travail, M. Rodet l'a entrepris. Nous le suivrons dans ce sentier difficile.

Après quelques considérations sur les fonctions des êtres vivants, l'auteur étudie l'élément primitif de toute organisation dans les plantes, la cellule, qui est le rudiment du tissu cellulaire, lequel à son tour sert de trame à tous les végétaux. Il examine successivement ses diverses formes, son mode d'arrangement, qu'il dépend de la consistance du végétal. C'est avec une

clarté parfaite qu'il nous fait pénétrer dans l'organisation de la cellule, que nous assistons à la formation de sa première et seconde membrane, aux différents accidents qui s'y produisent, tels que les déchirures de communication. A ces deux membranes M. Rodet en ajoute d'autres, et après avoir étudié leurs communications par des divisions et des canaux et leur séparation à l'aide de diaphragmes, il pose la question de leurs moyens d'union entre elles. Sont-elles appliquées d'une manière immédiate les unes contre les autres par l'agglutination de leurs parois, qui se confondraient dès le commencement de leur développement? Leur union dépendrait-elle au contraire d'un tissu intercellulaire interposé médialement entre elles? C'est cette dernière supposition qui semble la plus probable, du moins pour un grand nombre de plantes.

Il est utile de connaître le contenu des cellules pour apprécier les diverses théories professées sur leur formation. Elles renferment des liquides de différente nature: de la chlorophylle ou matière verte des feuilles, des granules d'amidon, de l'albumine ou caseum végétal, des cristaux d'oxalate et de carbonate de chaux, et dans les fibres de la cellule elle-même du ligneux ou lignine.

Au milieu de ces éléments se remarque le nucléus, corps glanduleux auquel M. Schleidin fait jouer le rôle d'une sorte de bourgeon d'où serait sortie la cellule qui le porte.

C'est à la matière verte que M. Turpin, dans sa théorie par emboîtement, attribue la part principale dans la génération des utricules. Les granules de féculé sont, au contraire, considérées par d'autres physiologistes comme des cellules embryonnaires. Les globules charriés par le liquide nourricier dans les méats intra-cellulaires, où ils se développent, et le cambium, dans la théorie de M. Mirbel, ont donné lieu à de nouvelles hypothèses.

On le voit, M. Rodet fait une étude particulière de la cellule. Il devait en être ainsi, puisqu'elle sert d'élément primitif à tous les tissus secondaires.

Après ce premier examen, il est facile à l'auteur de composer avec la cellule le tissu cellulaire, vasculaire, le tissu épidermique et celui des poils et des stomates. Dans certaines plantes, le tissu cellulaire est le seul qui existe; dans d'autres, il s'unit au vasculaire, d'où la distinction de végétaux cellulaires et de végétaux vasculaires. Ces derniers présentent des vaisseaux de divers ordres: annulaires réticulés, rayés ou allongés, et un autre ordre de canaux qu'on appelle des trachées.

Telles sont les généralités sur l'organisation intime des végétaux. C'est le moment d'étudier les systèmes ascendant et descendant de la plante, la tige

et la racine. M. Rodet les distingue l'un de l'autre par des caractères bien tranchés. Pour lui, la racine est cette portion du végétal qui tend sans cesse à s'accroître de haut en bas, qu'elle soit située dans la terre, dans l'eau ou dans l'air, qui ne devient point verte, même sous l'influence de la lumière, et qui est privée de stomates.

La racine s'accroît dans un sens contraire, est verte et fournie de stomates.

Comment expliquer cette tendance inverse des deux systèmes? C'est là une loi primitive, comme l'attraction, et dont l'explication se trouve en dehors des limites de notre raison.

M. Rodet examine les racines dans les monocotylédones et les dicotylédones. Elles sont à base unique et multiple; elles ont des directions différentes, sont quelquefois aériennes, adventives, et s'échappent alors des tiges des branches et même des feuilles du végétal. Leurs dimensions ne sont pas toujours en rapport direct avec les dimensions du système général de la plante.

L'auteur considère la tige dans les plantes dites improprement acanules dans les herbacées et les végétaux vivaces ou ligneux, qu'il divise, d'après des caractères distincts, en sous-arbrisseaux, arbrisseaux et arbres. Il étudie ensuite le tronc des dicotylédones et le stype des monocotylédones.

En entrant dans l'organisation plus intime de la tige, M. Rodet rencontre les différentes couches de la moelle, le canal médullaire, le bois et l'écorce, et dans cette dernière les couches parenchymateuses et fibro-vasculaires qui forment les premières, plus extérieures, la couche subéreuse et l'enveloppe herbacée, les secondes, plus internes, le liber. Dans cette constitution, il ne manque pas d'indiquer l'accroissement successif des diverses couches, les communications établies entre le canal médullaire et l'écorce par les rayons médullaires, et la différence qui existe dans le mode d'accroissement des végétaux monocotylédones et dicotylédones, les premiers s'accroissant en dedans et les seconds en dehors.

Dans une leçon suivante, M. Rodet nous entretient des feuilles et des styloles.

Les feuilles sont caulinaires, raméales et radicales. Disposées sur le végétal d'une manière alterne ou verticillées, elles décrivent, dans la première des positions, des portions de spirales ou cycles qui ont été représentés dans ces derniers temps par des proportions numériques.

Les feuilles présentent à considérer un pétiole et un limbe. Le pétiole n'existant pas, la feuille est dite sessile. Lorsqu'il existe, il varie par la forme et par son genre d'articulation avec le limbe ou la partie de la plante qu'il supporte.

(1) Lyon, chez Ch. Savy, libraire, place de Bellecour, 44.

que. M. Outrebon aurait fabriqué de faux certificats et de faux transferts; son client, qui avait en lui une confiance illimitée, lui avait laissé entre les mains les actions afin qu'il en touchât les intérêts. Une circonstance devait entretenir la confiance du client, c'est que M. Outrebon lui payait régulièrement les arrérages. Il y a un an environ, le client voulut négocier les titres et demanda ses actions, et c'est alors que la justice sut ce qu'elle devait penser de M. Outrebon. Le parquet avait reçu déjà plusieurs plaintes semblables. Pourquoi a-t-on tardé à poursuivre ce notaire? Pourquoi a-t-on voulu s'entourer de certitudes alors qu'on poursuit quelquefois d'autres citoyens sur un simple soupçon? Nous ne savons. Ce qui est certain, c'est que M. Outrebon est arrêté sous l'inculpation de vol avec faux; c'est que M. Outrebon était un des électeurs les plus influents du 1^{er} arrondissement; c'est qu'il était le notaire du ministère de la guerre; c'est qu'il était chef de bataillon de l'une des légions de Paris, comme naguère Hourdequin; c'est qu'il était, c'est qu'il est encore officier de la Légion d'Honneur, et qu'il donnait tous les ans chez lui les bals les plus somptueux.

Sa famille avait voulu payer les victimes; mais l'affaire était déjà trop avancée, trop ébruitée; on n'a pu l'étouffer. La visite domiciliaire qu'on vient de faire chez cet autre Lehon a prouvé qu'il avait fait ses préparatifs pour fuir.

L'année finit bien. Il y a tout juste un an que s'engageait le procès d'où jaillit la lumière qui éclaira la conduite des Teste et des Cubières. M. Outrebon se charge de relier l'année mémorable qui finit à celle qui commence, et qui sera peut-être aussi fertile en ignominies que sa devancière.

Abd-el-Kader en France.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Notre population a été tout le jour agitée par la nouvelle inattendue de la soumission d'Abd-el-Kader et de son arrivée à Toulon. Jamais bulletin de victoire venu d'Afrique n'a produit au sein de notre ville une impression de joie aussi universelle. C'est là, en effet, un grand et mémorable événement. Cet homme qui exerçait sur les populations musulmanes de l'Algérie un si prodigieux ascendant, cet esprit si fertile en ressources, cet inspiré qui personnifiait à la fois le fanatisme religieux et le génie de la guerre, qui doit, il faut le reconnaître, une réputation impérissable à la longue et terrible lutte qu'il a soutenue contre notre puissance, est entre nos mains; il y a plus, il est avec sa famille sur le sol français. Quel témoignage plus éclatant pouvions-nous recevoir du succès de notre persévérance, de nos efforts, de nos sacrifices, du courage de notre armée? Ajoutons que le dernier épisode de la vie militaire et politique d'Abd-el-Kader est aussi honorable que possible pour la France. L'ex-émir a rendu à notre loyauté un éclatant hommage en se livrant de son propre mouvement à ces mêmes soldats auxquels il a fait pendant quatorze ans une si rude guerre. Une semblable nouvelle serait de nature à ébranler vivement les imaginations, alors même qu'on n'en apercevrait pas tout de suite l'immense portée sous le rapport des nombreux intérêts nationaux qui se rattachent à la question algérienne, désormais singulièrement simplifiée et dégagée des cruelles complications de la conquête.

« Nous nous empressons de publier la lettre arrivée dans notre port par le *Phénicien*, de la compagnie Bazin-Périer, et que M. le duc d'Aumale a écrite à M. le général comte d'Hautpoul, commandant notre division militaire, pour lui annoncer cette heureuse nouvelle. »

Copie de la lettre de S. A. le duc d'Aumale à M. le général comte d'Hautpoul.

Mers-el-Kébir, 25 décembre 1847.

« Mon cher général,

« Abd-el-Kader vient de faire sa soumission à la France. Enveloppé par les Marocains et par notre cavalerie, il ne pouvait plus sauver sa déira; mais il avait encore la possibilité de gagner le Sud avec quelques cavaliers. Il s'est décidé à se confier à la générosité de la France. C'est un immense résultat; car sa présence au milieu des tribus qui ont encore un grand attachement pour lui pouvait nous susciter de bien grands embarras.

« Arrivé à Nemours le 23 au matin, j'en suis reparti le 21, emmenant à mon bord l'ex-émir, sa famille et quelques uns de ses proches.

« En arrivant ce matin ici, j'ai fort heureusement trouvé en rade l'*Asmodée*, que j'ai chargé d'apporter en France à la fois la nouvelle de la reddition d'Abd-el-Kader et Abd-el-Kader lui-même. Ce bâtiment ira d'abord à Port-Vendres déposer les lettres, puis se rendra à Toulon avec ses passagers.

Le limbe de la feuille est constitué par un épiderme, un tissu parenchymateux et des faisceaux fibro-vasculaires qui forment les nervures de la feuille. Les directions différentes, de ces derniers organes servent de caractère distinctif aux feuilles qui varient encore suivant les formes de leur circonférence, leurs divisions, leurs découpures, etc., et suivant d'autres circonstances qui les rendent simples, multiples et composées.

Nous venons d'assister au développement de la racine et de la tige; elles étaient en rudiment dans l'embryon. Mais d'où naissent les feuilles, les rameaux et les fleurs qui couronnent le végétal? Du bourgeon. L'étude de cet organe est donc intéressante. Aussi M. Rodet l'examine-t-il dès sa naissance sous l'écorce, au niveau des rayons médullaires. La forme sous laquelle se présente l'arrangement des feuilles qu'il contient ou sa préfoliation, les écailles imbriquées et les liquides visqueux et de diverse espèce qui lui servent de protecteurs contre le froid, les pluies, etc., sa nature, suivant qu'il porte une fleur, une feuille, ou qu'il renferme l'une et l'autre, son développement, ses productions accidentelles, adventives, ses avortements, son existence sur les tiges souterraines où il prend le nom de turion, etc., telles sont les diverses manières d'être et les différents points de vue sous lesquels on le trouve décrit dans le livre que nous analysons.

La fleur, avons-nous dit, naît du bourgeon. Avant d'analyser cet organe, M. Rodet étudie son inflorescence; dans cette question, il a le mérite de répandre une clarté que l'on ne trouve guère dans la plupart des auteurs.

La fleur est constituée par des organes accessoires et protecteurs, le calice et la corolle, et des organes essentiels, l'androéc et le gynécée, qui renferment, le premier, les organes mâles, les étamines; le second, les organes femelles, les pistils. Ces parties forment quatre verticilles, dont M. Rodet étudie les rapports, les formes et l'organisation. Ces verticilles manquent dans certaines fleurs, qui ne sont alors pourvues que des organes essentiels et reproducteurs. Un seul de ces organes existe, quelquefois mâle ou femelle; elles sont, dans ce cas, uni-sexuées; tantôt moniques, c'est-à-dire réunies mâles et femelles sur un même végétal, tantôt diroïques, ou séparées sur des pieds différents. Les plus nombreuses, renfermant à la fois des étamines et des pistils, sont dites hermaphrodites.

M. Rodet fait ici la description particulière des différents verticilles de la fleur. Nous ne pouvons le suivre dans ses développements, nous dirons seulement qu'il a démontré d'une manière admirable les rapports d'organisation que les différents verticilles de la fleur ont entre eux. C'est ainsi qu'après avoir prouvé l'identité d'organisation des sépales du calice avec les feuilles et des sépales avec les pétales, il démontre comment les étamines

« Dans le cas où la dépêche télégraphique qu'il doit déposer au premier de ces points serait arrêtée par une cause quelconque, je vous l'envoie également par le courrier direct, en vous priant de l'adresser de suite, de Marseille, au ministre de la guerre.

« Agréez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le lieutenant-général, gouverneur-général de l'Algérie,
» H. D'ORLÉANS. »

Paris, le 29 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le bataillon des *satisfaits* a commencé, dès hier, à se venger contre l'opposition du déplaisir que lui ont fait éprouver les nombreux banquets réformistes qui ont eu lieu depuis six mois. Nous avons constaté qu'à aucune des ouvertures de session qui se sont périodiquement renouvelées depuis dix-sept ans, le cri de *Vive le roi!* n'avait été poussé avec autant d'ensemble, autant de vigueur, et nous ajouterions presque avec autant d'empressement. C'est qu'en effet, la plupart des hommes qui poussaient ce cri semblaient préoccupés d'une tout autre pensée que de celle de rendre hommage au chef de l'Etat; c'est que ce cri, dans leur bouche, était bien plutôt une déclaration de guerre à l'opposition qu'un témoignage de respect et d'amour pour la personne royale.

Les amis de M. Guizot et de M. Duchâtel débutent bien, et si la suite répond au commencement, nous pouvons nous attendre à de belles séances bien animées, bien scandaleuses, et dans lesquelles la violence du geste complètera merveilleusement celle de la parole. Ces scènes de bonne compagnie ont été hier inaugurées par le cri de *Vive le roi!* cri qui, pour beaucoup de ceux qui le proféraient, ne voulait pas dire autre chose que ceci: Vivent les places dont nous sommes titulaires! Vive l'avancement sans droits qui nous est assuré! Vive le budget qui nous paie, bien que nous ne remplissions pas nos fonctions! Vive la corruption qui nous engraisse! Vive la paix à tout prix, à l'ombre de laquelle nous coulons des jours glorieux et honorés! Vivent tous les abus qui font notre force et notre vie!

Voilà, qu'on nous permette de le dire, la véritable signification de tous les cris de *Vive le roi!* dont le Palais-Bourbon a retenti dans la journée d'hier; n'en cherchez pas une autre, elle n'existe pas.

Le cabinet, qui est si bien servi par sa majorité, tient aussi, il faut lui rendre cette justice, à lui être agréable. Il s'est cordialement réuni à elle pour insulter et provoquer l'opposition, et jeter un déplorable défi à la gauche.

Nous disons un défi, car, en vérité, il nous est impossible d'appeler d'un autre nom la pensée exprimée par cette phrase consacrée à l'agitation que fomentent les passions ennemies ou aveugles. Des passions ennemies! Nous aurions compris qu'on se servit d'une semblable expression en 1832, en 1834, en 1835, en 1840 même, alors que les partis descendaient dans la rue, alors que le gouvernement, pour repousser ses adversaires, était obligé d'appeler à son secours la fusillade et le canon. Des passions aveugles! Une telle phrase n'a été de circonstance dans aucun temps. Traiter ses adversaires d'aveugles, cela est méprisant et injurieux. Cela peut se dire dans une discussion à laquelle les partis peuvent prendre part; mais on n'aurait jamais dû se permettre un tel langage dans une harangue royale.

L'opposition aura du reste beau jeu pour répondre à cette provocation. On a traité d'aveugles les députés qui se sont assis aux banquettes réformistes. Ceux-ci pourront dire, à leur tour, aux ministres qui les traitent ainsi: « Vous êtes cent fois plus aveugles que nous; et, chez vous, cette infirmité paraît se compliquer d'un autre mal qui n'est pas moins grave: vous êtes sourds, sourds autant qu'il est possible de l'être, sourds sans qu'il soit permis d'espérer votre guérison. Si vous ne l'étiez pas, vous auriez certainement entendu ce solennel avertissement du pays qui retentit depuis six mois; vous auriez entendu ces milliers de voix qui vous ont crié que non seulement vous perdez la France, mais que vous vous perdez avec elle, et que si vous avez quelque peu souci de votre conservation, il faut sans tarder changer de conduite. »

Voilà ce que l'opposition pourra dire à ses adversaires. Son langage ne sera sans doute pas plus entendu que ne l'a été celui du pays; mais il n'en faut pas moins qu'elle remplisse son devoir jusqu'au bout.

Nous nous sommes spécialement attachés à relever cette partie du discours de la couronne dans laquelle l'opposition a vu avec raison un défi auquel elle répondra énergiquement. Nous ne devons pourtant pas laisser de côté le paragraphe relatif à la Suisse. Honteux encore du rôle qu'il a joué à l'occasion des affaires de ce pays, notre gouvernement cherche à abriter sa responsabilité derrière celle de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Il s'est entendu, dit-il, avec ces gouvernements pour offrir à la Suisse une médiation bienveillante. Malheureusement, cette bienveillance avait commencé par se traduire par des envois d'armes au Sonderbund.

à leur tour témoignent, par les métamorphoses qu'elles subissent dans les fleurs doubles, de la même identité avec les pétales, les sépales, et surtout avec les feuilles. Quant au pistil, il est également facile de justifier les mêmes rapports dans son organisation. Par la structure de la feuille, on arrive donc à celle de toutes les autres parties de la fleur.

Nous avons remarqué avec quel soin délicat l'auteur s'est livré à l'examen microscopique du pollen, poussière fécondante que porte l'étamine; il l'examine dans son aspect, sa consistance, dans sa structure utriculaire, dissèque les membranes qui le composent, assiste aux modifications qu'elles éprouvent par l'humidité, découvre ses boyaux polliniques que forme sa membrane la plus interne gonflée par l'humidité, décrit les déchirures de sa membrane externe, les liquides et corpuscules renfermés dans les tubes, que plusieurs auteurs considèrent comme les agents principaux de la fécondation.

Le bourgeon devient fleur; la fleur, à son tour, ou plutôt l'ovaire fécondé, devient le fruit.

M. Rodet établit ici la classification des fruits.

Le fruit mûr donne la graine. Cette graine, séparée de la plante qui l'a produite, servira à la reproduction d'un être nouveau.

Reçu dans le sein de la terre, cet organe va germer; mais sa germination n'a pas toujours lieu au pied même de la plante-mère; les graines sont dispersées sur toute la surface du globe.

M. Rodet, dans un chapitre des plus intéressants, nous fait assister, comme à un des plus grands spectacles de la nature, à cette dissémination. C'est la pluie avec ses orages qui entraîne certaines plantes; ce sont les torrents qui les charrient dans les vallées, les ruisseaux et les fleuves qui les déposent sur leurs bords; ce sont les oiseaux qui en couvrent leurs ailes pour les semer du ciel; ce sont les animaux qui en chargent leurs toisons; c'est le vent qui les soulève, à son tour, dans ses tourbillons. Et comme elles sont admirablement disposées pour leurs voyages aériens! Les unes sont pourvues d'ailes comme les samarres des érables et des ormeaux; les autres d'aiguilles comme les synanthères, et d'une infinité d'organes qui les soutiennent dans l'air ou leur servent de parachute. Ne croyez pas que la plante demeure indifférente à cette action. Les fruits, par la manière dont ils s'entrouvrent, par l'élasticité de leurs parois, expulsent les graines de leurs cellules et les livrent au sein de la terre. Les animaux, l'homme lui-même, en se nourrissant de certains fruits et en rendant leurs graines ou leurs noyaux restés intacts pendant le travail de la digestion, servent à leur dissémination.

Mais, dans tous ces modes de transport, que de périls! que d'accidents!

Et puis, voyez comment elle se continue et se manifeste de nouveau aujourd'hui! La Suisse veut constituer son unité, et pour cela il est nécessaire qu'elle revise sa constitution. Que fait M. Guizot? Il lui signifie que le respect des droits de tous et le maintien des bases de la confédération helvétique peuvent seuls lui assurer les conditions durables de bonheur et de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir par les traités.

Quels sont donc ces traités? Les traités de 1815?

Eh quoi! quand, il y a trois ans, la république de Cracovie a été supprimée, on a trouvé bon de ne pas se souvenir que l'indépendance de cette république était garantie par ces traités; quand, il y a dix-sept ans, la Pologne a succombé, on ne s'est pas souvenu davantage que sa nationalité reposait sur les mêmes traités; quand il s'est agi de faire passer la couronne de latéte de Charles X sur celle de Louis-Philippe, on a également oublié qu'ils existaient; et l'on va s'en souvenir aujourd'hui pour empêcher un peuple de s'organiser comme bon lui semble, de se donner une constitution qui lui convient le mieux, en un mot de faire ses affaires comme il les entend, sans demander ni l'avis ni la permission de ses voisins!

Triste et nouvelle preuve du déplorable entraînement qui pousse notre gouvernement à remonter à pente des révolutions et à chercher à se faire pardonner son origine en persécutant et en entravant la démocratie partout où elle tente de s'établir ou de se fortifier!

— Une ordonnance royale qui porte la date du 23 décembre, insérée au *Moniteur* de ce jour, élève M. le contre-amiral de Mackau à la dignité d'amiral.

Il y a huit mois, on trouva que M. de Mackau n'était plus suffisamment viril pour faire un bon ministre de la marine, et on le congédia. En courtisan qui sait son métier, M. de Mackau se laissa faire sans murmurer, pensant bien qu'un jour on lui tiendrait compte de sa résignation et de sa docilité. Ce jour n'a pas tardé de venir, et M. de Mackau, en sa qualité d'amiral, est aujourd'hui assuré d'avoir, après sa mort, une place dans les caveaux des Invalides. On ne pouvait faire moins, en vérité, pour un marin qui a laissé notre marine dans un si piteux état, et sous l'administration duquel le désordre et le gaspillage ont pris des proportions qui ont maintes fois effrayé la cour des comptes et la chambre elle-même.

Par diverses autres ordonnances rendues également le 23 décembre,

M. le contre-amiral Cécile a été promu au grade de vice-amiral; M. le vice-amiral Baudin a été nommé membre du conseil d'amiralité;

M. le vice-amiral Casy a été nommé membre de la commission mixte des travaux publics;

M. le contre-amiral Bruat a été promu au grade de grand-officier de la Légion d'Honneur.

— Voici les bureaux tels qu'ils ont été organisés:

- 1^{er}. MM. Rondeaux, président; Hallez-Gluparède, secrétaire.
- 2^e. MM. Calmon, président; Teisserenc, secrétaire.
- 3^e. MM. Sapey, président; de Mérode, secrétaire.
- 4^e. MM. Bugeaul, président; de Plaisance, secrétaire.
- 5^e. MM. Lemaire, président; de la Guiche, secrétaire.
- 6^e. MM. de Gèrente, président; Portalis, secrétaire.
- 7^e. MM. Périer, président; Paillard-Ducléré, secrétaire.
- 8^e. MM. Thiers, président; Jules de Lasteyrie, secrétaire.
- 9^e. MM. Sauzet, président; de Bérenger, secrétaire.

A l'exemple de ce qui s'est fait à Metz, les réformistes de Nancy ont pensé qu'à défaut d'une protestation dans un banquet, ils devaient adhérer au mouvement organisé partout contre la corruption en signant une pétition pour la réforme électorale.

En conséquence, ils ont rédigé la pétition suivante, en invitant à la signer tous les hommes sincèrement attachés à la prospérité et à la dignité nationales :

« Messieurs les députés,

« Nous venons, avec une respectueuse confiance, vous demander la réforme de la loi du 19 avril 1831 dans ses dispositions électorales et parlementaires.

« Seize années d'expérience, six élections générales en ont surabondamment démontré les imperfections, l'impuissance.

« Cette loi, Messieurs, n'a de base suffisamment rationnelle ni sur la population, ni sur le territoire, ni sur la propriété, ni sur les contributions, ni sur l'aptitude politique, ni sur la capacité intellectuelle.

« Avec elle, il y a violation du principe qui doit être le plus sacré pour un gouvernement représentatif, à savoir, que la majorité des députés soit le produit de la majorité des électeurs, et que la majorité des électeurs soit l'expression de la majorité des citoyens.

« Avec elle, violation encore d'un autre principe non moins sacré, celui de l'égalité des droits entre les citoyens et de l'égalité des droits même entre les électeurs.

que de graines perdent de leurs qualités, et ne servent plus qu'à des avortements! Aussi, dans la prodigalité apparente de la nature reconnaissez sa prévoyance: une capsule de pavot somnifère peut contenir plus de 5,000 graines, et l'on a compté sur un pied d'ormeau, dans une seule saison, jusqu'à 500,000 fruits.

La plante, reçue dans le sein de la terre, germe. L'auteur explique les conditions de cette germination; il raconte, à ce sujet, des faits curieux. On a fait germer à Paris des graines de haricot restées cent ans environ dans l'herbier de Tournefort. On cite aussi des graines de sensitive comme ayant germé plus de cent ans après leur naissance. S'il fallait en croire les Arabes, certaines graines, trouvées dans les tombeaux de l'ancienne Thèbes, germèrent encore de nos jours tout aussi bien que celles de la dernière récolte.

L'air, l'eau et le calorique sont indispensables pour la germination. M. Rodet cite les expériences intéressantes faites pour constater l'influence de l'oxygène dans cet acte. Il agit surtout en dépillant la graine de son carbone et en favorisant le développement d'un principe particulier, la diastase, qui transforme la fécule de la graine, qui est insoluble, en dextrine, puis en glucose, qui est soluble, peut partant être absorbé et servir d'aliment à la jeune plante. Cette décarbone, c'est-à-dire cette combinaison du carbone de la plante avec l'oxygène de l'air, n'agit-elle pas aussi en produisant une quantité notable de chaleur?

L'eau gonfle la graine, sert de dissolvant aux principes nutritifs. A ce titre, son concours est indispensable, ses éléments peuvent aussi se décomposer dans une certaine proportion et devenir eux-mêmes principes nutritifs.

M. Rodet invoque ensuite l'action du calorique et belle indiquée par Saussure de l'électricité. Il pense que la lumière est l'élément d'ordre dans ces circonstances l'importance qu'on lui a attribuée.

Nous avons remarqué, dans le cours de cet ouvrage, le soin que met M. Rodet à déduire à côté d'une théorie des considérations pratiques. C'est ainsi qu'à côté de l'explication de l'action de la chaux sur la germination, il parle du chaulage dont les agriculteurs tirent un si bon parti.

Après avoir épuisé le dépôt de nourriture contenu dans la graine, c'est l'air et la terre qui serviront désormais au développement de la plante. Comment se fait l'absorption des matériaux dans la terre? Comment les parties vertes des plantes puisent-elles dans l'air divers principes? comment a lieu l'ascension de la sève? dans quelle partie du végétal s'opère-t-elle? est-ce par la moelle, le bois ou l'écorce? Telles sont les diverses questions qu'il résout dans une leçon où il expose la loi d'endosmose et les différentes circonstances qui favorisent son action et les autres bis qui avec elle pré-

» Avec elle, enfin, impossibilité pour la nation de trouver dans le corps électoral, tel qu'il est constitué, l'expression exacte, l'image fidèle, la représentation sincère de ses opinions, de ses intérêts, de ses droits.

» En vous rappelant, Messieurs, quelques uns des vices de la législation de 1831, nous croyons avoir accompli un pieux devoir. C'est à vous, législateurs, qu'il appartient de réaliser les réformes qu'exigent impérieusement la justice, la morale, la vérité du gouvernement représentatif.

On lit dans le *Patriote de la Meurthe* :

« Quand ce sont les ministres qui les premiers donnent l'exemple de la violation des lois, soit directement, soit indirectement, en abritant de leur responsabilité ceux que la loi frappe, on peut bien être sûr qu'en tous lieux il se trouvera toujours de leurs agents disposés à se modeler sur eux.

» Ainsi, dernièrement, nous voyons que M. le sous-préfet de Toul avait engagé charitablement un de ses administrés à garder pour lui les faits graves à la charge du maire de sa commune qu'il dénonçait à M. le préfet de la Meurthe, s'il ne voulait que le ministère public instruisit d'office pour réprimer de tels écarts ! Maintenant, voici M. le préfet des Vosges qui vient en aide à M. le maire et à M. le juge de paix de Rambervilliers pour les absoudre de la petite fraude que, dans l'intérêt de ce dernier, ils ont étouffée.

» On se rappelle cette affaire; elle était fort simple. M. le juge de paix de Rambervilliers, pour ne pas payer une misérable somme de 1 fr. 40 c., avait fraudé le régime d'octroi en ce qui concerne l'abattage des pores. Procès-verbal avait été dressé par les employés; mais M. le maire, au lieu de les féliciter de leur impartialité, se serait servi de son autorité pour faire annuler le procès-verbal, donnant ainsi raison à la moralité de cette fable qui nous apprend que les loups ne se mangent pas entre eux. Et M. le préfet, brochant sur le tout, a gravement répondu que la plainte contre le maire et le juge de paix ne reposait sur aucun fondement.

» L'administration des contributions indirectes a fait un rapport sur cette affaire; mais nécessairement on trouvera à Paris qu'elle a eu trop de zèle, et à l'avenir on lui recommandera d'être plus discrète à l'endroit de ces excellents fonctionnaires, si fervents conservateurs de cet admirable ordre de choses qui fait que le peuple a bien changé de maîtres, mais non de bât, et dont ils se trouvent fort bien.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 29 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, PRÉSIDENT D'ÂGE.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. LE PRÉSIDENT fait procéder au tirage des bureaux.

L'assemblée n'est pas nombreuse dans la salle; la plus grande partie des députés restent dans les salles des conférences, des Pas-Perdus, ou à la bibliothèque.

A deux heures, M. le président invite les députés à se retirer dans leurs bureaux respectifs pour l'organisation desdits bureaux, et il annonce que la séance sera reprise à quatre heures.

A trois heures et demie, on compte dans la salle environ 250 à 280 membres. Parmi eux on remarque M. Teste fils, sur lequel, à ce qu'il semble, on aurait fait courir à tort des bruits de démission.

A quatre heures moins un quart, on commence la vérification des pouvoirs. Sur les rapports de MM. Roger (du Loiret), Didelot, Crémieux, Collignon, on admet sans débat MM. Dejean, Ressayre, Thil, Dessaret. Sont également admis MM. de Contades, Baroche, Pagès (de l'Ariège), Magné, de Salles, Gudin.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du message par lequel la chambre des pairs lui annonce que son bureau est constitué.

Sur le rapport de M. D. Marquis, M. Moulin est admis. On admet encore M. de Germanet, nommé à Avignon, M. Bert (de l'Isère) et M. Osmont.

La séance continue. On procède au scrutin pour la présidence.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 29 décembre 1847.

La séance est ouverte à deux heures.

MM. le comte Gouvion de Saint-Cyr, Foy, de Grammont d'Aster et de Greffulhe, les plus jeunes des membres présents, prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

M. CAUCHY, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la séance d'ouverture.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du discours du roi.

Le procès-verbal est adopté.

dent à l'absorption et à l'ascension de la sève dans le végétal.

La sève, arrivée dans les parties aériennes vertes, s'y dépouille d'une partie notable d'eau. C'est la transpiration qui a lieu surtout par la voie des stomates. Quelle est l'influence de l'ombre et de la lumière sur l'ouverture ou l'occlusion de ces organes ?

En même temps qu'elles se débarrassent du superflu de leur humidité, les plantes puisent dans l'air des principes indispensables à leur végétation; elles respirent. M. Rodet étudie cette fonction dans les feuilles surtout, les modifications qu'elle éprouve sous l'action directe du soleil, l'absorption de l'acide carbonique, la fixation du carbone de ce gaz dans le végétal et l'expiration de son oxygène dans l'air, l'action inverse qui a lieu dans l'ombre, et l'effet de cette respiration dans l'ombre sur l'étiollement des plantes.

C'est ici que l'auteur établit les rapports physiologiques qui existent entre la respiration des plantes et celle des animaux, et en tire des conclusions intéressantes.

Ainsi modifiée par la double influence de la transpiration et de la respiration, la sève, d'ascendante qu'elle était, devient descendante et revient par l'écorce en prenant le nom de cambium. Ce suc pénètre par les noyaux médullaires dans toute l'épaisseur des tissus, sert à leur nourriture, et éprouve dans son cours des modifications profondes à la suite d'élaborations multiples. On peut le comparer au sang artériel des animaux. C'est la source où tous les organes viennent puiser les matériaux de leurs sécrétions et excréments.

Ce suc, parvenu, au terme de sa course, aux racines des plantes, se mêle-il à la sève ascendante pour concourir de nouveau aux phénomènes de la végétation, ou bien est-il rejeté par la racine comme inutile ou nuisible à la vie ?

De Candolle est pour la dernière supposition. Les auteurs modernes n'accordent pas aux racines cette propriété.

Les éléments puisés en diverses sources par la plante pour sa nourriture sont soumis à des actions chimiques et vitales qui les transforment en produits d'assimilation.

En analysant chimiquement le tissu de la plante, on trouve qu'elle contient pour éléments primitifs, dont les différentes combinaisons peuvent varier à l'infini, l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote.

L'auteur étudie chacun de ces corps en particulier, leur importance dans la constitution du végétal, la source d'où ils dérivent, les produits dans lesquels ils sont en proportions plus abondantes; et ce qu'il y a de plus intéressant, c'est la chaîne non interrompue de composition et de décomposition qui forment entre eux ces divers corps en passant successivement de l'air dans la terre, de la terre dans le végétal et du végétal dans l'air, à

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

On procède ensuite, par la voie du scrutin, à la nomination des secrétaires définitifs.

M. Viennet et de Flavigny, ayant seuls obtenu la majorité, sont proclamés secrétaires, et il est procédé à un second scrutin.

MM. le comte de Ham et le comte de Noë réunissent le plus grand nombre de voix et sont également proclamés secrétaires.

MM. les pairs se retirent dans les bureaux pour nommer les membres du comité des pétitions et les membres de la commission qui doit préparer un projet d'adresse en réponse au discours du roi.

Il est quatre heures. La séance publique n'est pas encore reprise.

Affaires de Suisse.

Tous les cantons de l'ex-Sonderbund seront incessamment représentés à la diète. On a vu que les députations d'Unterwald et de Fribourg ont pris leur place dans l'Assemblée fédérale; celle de Lucerne vient d'arriver. M. le docteur Robert Steiger, premier député de ce dernier canton, est encore un robuste vieillard, et qui sera long-temps encore, nous l'espérons, un vigoureux défenseur de la cause libérale; son collègue, M. Favocat Placide Meier, est également dévoué à cette sainte cause. La députation d'Uri arrivera bientôt. Un changement important a eu lieu dans son personnel: M. Muheim, prévoyant que, en sa qualité de co-signataire du manifeste sonderbundien, ne serait pas trop bien accueilli à Berne, a eu le bon esprit de donner sa démission; il a été remplacé, comme premier député, par un personnage dont le nom seul est une garantie pour ses opinions: c'est M. l'avocat Jauch. Il appartient à la famille des Jauch, dont une branche, établie dans le Tessin, a fourni un député qui représente aujourd'hui encore ce canton à la diète, de respectables magistrats et des officiers supérieurs qui jouissent d'une juste considération. La députation de Schwytz n'arrivera qu'à la fin de cette semaine; celle de Zug ne se fera pas attendre. Le Valais nous enverra ses représentants dans les premiers jours de la nouvelle année. La diète se réunira du 8 au 10 janvier; elle sera alors au grand complet.

— Des bruits que nous nous abstenons de reproduire circulent encore sur la tenue d'un congrès à Neuchâtel. Aujourd'hui nous sommes en mesure d'affirmer que ces bruits sont dénués de fondement, pour le moment du moins. M. l'ambassadeur d'Autriche est sans doute à Neuchâtel, mais il y est avec sa chancellerie. Cela veut dire seulement que M. le baron de Kaisersfeld aime les lacs (sans calembour), et qu'il a quitté celui de Zurich pour celui qui baigne les murs de la ville amphibiologique, tantôt oiseau, tantôt souris, comme disait la *Presse*. L'Autriche ne se permettra pour le moment que quelques déclamations dans le genre de celles que vient de publier son impartial *Observateur*. Elle tient seulement à constater qu'à l'égard de la réponse de la diète, elle ne partage pas l'opinion de la *ligue victorieuse*, et que, pour elle, il y a toujours une *ligue vaincue*. Le respect que nous professons pour les opinions, surtout quand elles sont si peu contagieuses, nous permet de ne pas insister là-dessus. Quant à la Prusse, nous pouvons également affirmer que le volage monarque, dans un accès de mauvaise humeur, aurait donné Neuchâtel pour un plat qui n'est pas un plat de lentilles. Le concert européen lui a paru un véritable charivari; il a fini par se boucher les oreilles. L'autocrate est resté assez indifférent aux avances qu'on lui a faites; il est d'ailleurs mécontent de tout le monde, même de Frédéric-Guillaume. Il s'en est à peu près lavé les mains. M. Guizot à d'autre besoin; il va se trouver en présence des chambres, et il cherche à faire oublier ses incertitudes diplomatiques. Il ne craint pas les votes: sa majorité *satisfaite* est toujours là; ce qu'il craint, ce sont les discours de certains orateurs importants. Il trouvera sans doute que l'on peut en définitive tenir l'une et l'autre conduite dans les affaires suisses.

Ainsi donc, vis-à-vis de notre pays, la pièce est jouée; les acteurs se retirent, et la toile tombe. Le ministre anglais n'a plus rien à dire au parlement; l'Autriche et la Prusse n'ont à rendre compte de leur conduite qu'à l'opinion publique, qui les gêne un peu cependant. Reste la pièce constitutionnelle qui commença au Palais-Bourbon lors de la discussion du paragraphe de l'adresse relatif à la politique étrangère. Nous espérons que la discussion sera sérieuse, et que le résultat prévu de cette discussion n'empêchera pas l'opposition parlementaire de combattre énergiquement cette politique d'intervention qui prétend imposer sa loi aux nations libres et dignes de l'être.

(Idem.)

DIÈTE FÉDÉRALE.

Séance du 25 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. OCHSENBEIN.

Nous extrayons du compte-rendu de cette séance ce qui a rapport à la révision du pacte.

Fribourg communique d'abord l'exécution des arrêtés de la diète relatifs au Sonderbund et aux jésuites par les décrets de son gouvernement. Il déclare que son canton est enclin à prêter les mains à la révision du pacte, parce qu'il a vu que tout l'état misérable, tout le malheur qui vient d'accabler le Suisse, est plus ou moins le fruit des dispositions d'un pacte qui est plutôt une alliance des gouvernements que des peuples. Il doit aussi déclarer qu'il s'associera à toute mesure qui sera propre à repousser des tentatives qui pourraient être faites par l'étranger pour s'immiscer dans nos affaires, de manière à nous gêner dans l'exercice du droit que la Suisse a de se reconstituer, droit qui ne peut être contesté à aucun état indépendant. Fribourg adopte donc le principe de la révision du pacte fédéral.

Une longue discussion s'élève sur les moyens que prendront les cantons débiteurs pour acquitter leur dette.

GENÈVE craint que la diète ne prenne trop l'habitude de s'occuper de ces questions d'argent. Il aurait souhaité que la diète eût pu s'occuper d'autres questions qui auraient donné plus de satisfaction au peuple suisse, qui s'inquiète plus des conséquences de ce qui a eu lieu que de rechercher qui c'est qui paie un écu de plus ou de moins que l'autre canton. La diète a pris un arrêté que le député ne veut point critiquer. Puisque Genève y a concouru; mais il estime qu'il serait fâcheux que la diète n'eût plus à s'occuper d'autre chose que de ces questions-là. On avait quelque chose de plus intéressant à faire. Quant à cette question-ci, il ne la croit pas encore mûre; il voudrait qu'elle fût renvoyée à la commission pour que celle-ci la traitât d'une manière plus générale, qui pût l'amener aux délibérations de la diète au plus tôt. Il ne cache pas que, de son côté, il désirerait que ses conclusions fussent prises dans un sens de la plus grande bienveillance possible. Genève espérait qu'on s'occuperait bientôt de questions plus relevées; il croit encore à cette intention, quoiqu'il trouve que ce serait plus heureux que ce ne fût pas cette diète qui s'occupât de cette question. Les tendances de cette diète d'embrasser des questions particulières lui font craindre qu'elle ne soit pas aussi heureuse à cet égard qu'à l'égard de ce qu'elle a déjà fait. C'est pourquoi il aimerait mieux que ce fût une autre diète qui s'occupât de ces questions, une diète qui viendrait avec des idées nouvelles puisées dans le peuple.

Il doit déclarer que par son vote il n'a pas entendu faire aucune personnalité par ce qu'il a dit; mais il doit faire observer que la diète, par exemple, a établi une commission pour délibérer sur la révision du pacte, et que, à ce qu'il sait, cette commission n'a pas eu même de séance, et c'est pourtant ce que le peuple suisse désire le plus.

La s'est terminée la discussion relative au pacte. Il n'en a plus été question ni dans cette séance ni dans celle du lendemain.

Affaires d'Italie.

Les journaux toscans publient la notification des autorités de Parme relative à la mort de Marie-Louise, que les feuilles françaises ont déjà fait connaître.

On a l'espoir que l'ex-duc de Lucques fera des concessions politiques à ses nouveaux sujets. Un de ses ministres, en passant à Parme, a dit-on, au nom du prince, recommandé aux habitants de rester tranquilles, et leur a donné l'assurance que le souverain se proposait de régler les institutions du pays sur celles de la Toscane.

Néanmoins les troupes ont été consignées dans la forteresse de Parme, et toutes les mesures sont prises pour parer à l'éventualité d'un soulèvement populaire. Le 21, cent cavaliers hongrois sont arrivés dans la ville.

La dépouille mortelle de la duchesse a été exposée dans le salon de Saint-Paul en chapelle ardente. Les funérailles ont eu lieu le 23 décembre.

Des adresses dans lesquelles sont demandées au nouveau duc de Parme des réformes politiques et douanières ont été couvertes de milliers de signatures.

L'Alba de Florence annonce, dans un supplément à son numéro du 26 décembre, que le duc Charles-Ludovic, se dirigeant sur Parme par la voie de Modène, avait passé la nuit du 23 à Mantoue, où il est descendu à l'hôtel de l'Aigle-d'Or.

Modène est occupée par 1,500 Autrichiens; 500 sont à Reggio. « Si nous sommes bien informés, dit l'Alba, le mouvement des troupes autrichiennes a pour but une concentration dans le duché de Parme. Ces troupes sont nombreuses. »

Mais si les Autrichiens occupent le duché de Parme et paraissent vouloir menacer la Toscane, ils tiennent à Ferrare une conduite toute différente. Le 23 décembre, à huit heures du matin, ils ont abandonné tous les postes qu'ils occupaient dans la ville, et se sont retirés dans le château et dans les casernes de San-Domenico et de San-Benedetto. Serait-ce là une tactique pour détourner l'attention d'un autre point de l'Italie ?

Des nouvelles de Naples sont arrivées le 25 à Livourne. Les détonations entendues le 18 par les passagers du vapeur qui a quitté la capitale ce jour-là portaient au château Saint-Elme; on en ignore la cause. On dit que del Carretto est tombé en disgrâce; il aurait eu le tort, voyant l'imminence du péril, de se donner des airs de libéralisme. Le marquis della Cerda, homme consciencieux, a été élu intendant de Naples, mais il n'a pas voulu accepter ces fonctions.

(Sémaphore.)

Chronique.

On nous adresse la note suivante :

« Comme vous l'avez annoncé lorsque l'on procéda judiciairement au renvoi des ouvrières et apprenties de la maison Denis, MM. les prud'hommes étaient munis d'un certain nombre d'adresses de personnes chez lesquelles ils se proposaient de placer les jeunes filles renvoyées. Deux de ces jeunes filles seulement se sont rendues à ces adresses, et se sont empressées, le lendemain, de désertir pour se placer apprenties lingères chez une des anciennes ouvrières de la

sur les êtres inertes; elle se décompose, mais avant de mourir elle a transmis sa vie à d'autres êtres nés de sa propre substance, elle a produit la graine et l'a fécondée.

La fécondation offre les phénomènes les plus intéressants à connaître. M. Rodet place la plante dans les conditions favorables à cet acte; il étudie le moment de cette fécondation et les productions de chaleur qui ont lieu pendant son accomplissement. Une vie nouvelle s'empare des organes sexuels; des mouvements inaccoutumés s'y exécutent. Les étamines vont à la recherche des pistils. Quelquefois ce sont ces derniers qui provoquent l'acte fécondateur; d'autres fois il y a sympathie et rapprochement simultané entre les deux organes. La fleur tout entière prend souvent part à ses mouvements vitaux. La corolle s'élève ou s'abaisse suivant que le pollen se trouve au-dessus ou au-dessous des pistils, pour que ces derniers reçoivent sur leur stigmatte la poussière fécondante.

M. Rodet suit cette fonction dans les plantes dioïques et monoïques. Il l'examine dans les plantes aquatiques, et parle des différents véhicules qui facilitent la fécondation sur des plantes femelles séparées à de grandes distances des plantes qui contiennent le pollen.

Là se termine la physiologie de la plante. C'est le moment de parler des différents systèmes et des méthodes au milieu desquelles les plantes viennent se classer.

Nous n'avons donné qu'une analyse incomplète de cet ouvrage remarquable. Ce n'est point une critique, mais une étude que nous avons faite. Nous avons lu ce livre avec le plus grand intérêt. M. Rodet, par la facilité et la lucidité de son exposition, aplanit à l'avance toutes les difficultés qu'on trouve presque toujours dans un ouvrage didactique. Et il ne faut pas croire que l'auteur n'est si intéressant et d'un commerce si agréable que parce qu'il s'attache au roman de la botanique; il est impossible dans un traité élémentaire destiné à des élèves d'entrer plus avant dans les détails de la structure intime des divers organes des végétaux, et de donner plus d'importance aux expériences et aux théories physiologiques. M. Rodet a dépassé les limites du titre de son ouvrage; mais par l'heureuse disposition de ses leçons, par sa méthode parfaite, il ne s'est jamais égaré au-delà de l'intelligence de ses auditeurs.

Un autre mérite, le plus apparent de tous, bien qu'il se cache dans toutes les pages du livre, c'est la modestie dans laquelle s'oublie constamment M. Rodet. On le voit, son but était bien réellement d'être utile à ses élèves. Il a réussi.

Nous fermons à regret le livre. L'auteur nous en promet un autre, dans lequel il étudiera les plantes dans leurs genres, leurs familles, leurs espèces et leurs individualités. Nous y puiserons de nouveaux éléments d'instruction et de nouveaux motifs de reconnaissance.

maison Denis, qui habite le territoire de Margnoles. Cette nouvelle maîtresse lingère les a reçues immédiatement dans son établissement.

On assure que les expulsées regrettent vivement cette maison où leur sommeil fut si souvent interrompu par des scènes de tapage diabolique. Ainsi, le public, qui, de prime abord, ne vit que des victimes d'une tyrannie inqualifiable, doit voir qu'au contraire le diable était l'objet de toutes leurs sympathies. Toutes celles qui regrettent la maison Denis affirment croire sincèrement à l'intervention du diable dans tous les faits relatifs à la prétendue obsédée. Il ne faudrait donc pas trop s'étonner si les diableries recommençaient sur d'autres points.

— Dimanche 2 janvier 1848, un grand concert sera donné par les seurs Milanollo dans la salle du Cercle Musical. Ce concert commencera à huit heures.

Prix du billet : 3 fr. ; stalles numérotées, 5 fr.

— On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

« Le prix de la houille vient encore de subir une nouvelle augmentation dans deux ou trois puits de la compagnie. Cette augmentation s'étendra successivement à toutes les exploitations. C'est ainsi que procède la compagnie. Nous sommes heureux de cette aveugle avidité qui nous fournira de nouvelles armées pour combattre ses tendances funestes au pays. »

— Un horrible accident est arrivé ces jours derniers. Françoise Rebaud, veuve Forissier, demeurant à la Verrerie, commune d'Outre-Furens, avait laissé une petite fille, âgée de trois ans, dans la maison, avec un de ses frères, âgé de 13 à 14 ans. Ce jeune homme est malheureusement sorti un instant ; dans cet intervalle, cette petite fille s'étant approchée de la grille, le feu a pris à ses vêtements. Son frère, en rentrant dans l'appartement, s'est jeté sur sa sœur pour éteindre le feu, et s'est brûlé les deux mains. La petite fille était entièrement brûlée, et est décédée quelques heures après, en présence du commissaire qui s'était transporté sur les lieux.

— On écrit de Poligny au *Salinois* :

« Dans la nuit de lundi à mardi, la malle de Genève à Paris, ayant voulu, dans l'endroit le plus rapide du Mont-de-Vaux, au-dessus de Poligny, dépasser la diligence qui parcourt la même route, a versé. Elle aurait infailliblement roulé au fond de la gorge, si, après avoir fait deux tours sur elle-même, l'un des essieux ne se fût fortement enfoncé dans le sol, et si un arbre ne se fût trouvé dans la rampe, deux causes qui ont paré à un fâcheux événement.

» Voyageurs, postillon et chevaux n'ont pas eu de mal ; le conducteur seul a eu quelques contusions. La malle a été amenée en ville par le faubourg de Boussière. Les réparations à faire ont retardé son départ jusqu'à dix heures du matin. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Jeudi 30 décembre. — Soies ouvrées, 55 ballots ; soies grèges, 15 ballots ; dernier numéro placé, 2,252.

Spéctacles du 31 décembre 1847.

GRAND THÉÂTRE. — Bruis et Palaprat, comédie. — Un Divertissement. — Ne touchez pas à la Reine, opéra-comique. — Expérience de lucidité et de double-vue du jeune Constant. — Un Intermède-concert.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Martin et Bamboche, drame en cinq actes et dix tableaux.

BULLETIN DES SOIES.

Le marché qui devait avoir lieu le 25 courant à Aubenas, ayant été renvoyé au 24 à cause de la fête de Noël, a été à peu près sans affaires, soit à

cause du mauvais temps, soit à cause du renvoi. Il y avait peu de marchandise et peu d'acheteurs. Il s'y est traité néanmoins quelques achats dans les prix de 45 f. 50 c. à 44 f. le kilogr.

Nous ne connaissons pas un seul marché en marchandise de premier mérite.

Mercredi dernier, 22 courant, à Joyeuse, il s'est fait assez d'affaires, et, malgré la pénurie d'argent qui s'y faisait sentir, il y a eu hausse de 50 c. à 1 f. par kilogr. sur les grèges de toute qualité.

La marchandise premier mérite a été payée de 48 à 50 f. le kilogr. ; Les bonnes soies courantes, de 44 à 46 f. ; Les inférieures, de 42 à 44 f.

On nous écrit que dans les principales villes des Cévennes les affaires sont tout-à-fait nulles.

A Marseille, les transactions de la semaine dernière ont été peu nombreuses. On espérait qu'après les fêtes, de nouveaux débarquements donneraient de l'activité aux ventes.

Voici le détail des placements opérés :

11 balles Brousse C. G.,	45 60	—	—	le 1/2 kilogr.
26 — Castravan à l'espagnole,	45 75	—	—	
2 — Salonique,	49	—	—	
2 — Royale,	20	—	—	20 50

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Un incendie terrible vient de réduire en cendres presque tout un quartier de la ville de Colmar. Dans la nuit de mercredi à jeudi, entre une et deux heures, le tocsin et la générale ont mis la population en émoi. Le feu venait de prendre dans la grange d'un cultivateur, où les bâtiments, tous construits en cloison, sont serrés les uns contre les autres sur une grande étendue, de telle sorte qu'il en est qui sont presque inabordable pour les secours contre l'incendie. Ces bâtiments, en outre, étaient remplis de récoltes jusqu'aux combles. Cela explique les rapides progrès du feu. En effet, lorsque les premières pompes sont arrivées sur le lieu du sinistre, cinq ou six maisons étaient déjà la proie des flammes. Pour surcroît de malheur, les rigoles étaient gelées, et, de plus, elles n'ont pu être alimentées que tardivement, à raison d'un système vicieux d'écluses destiné à diriger les eaux du canal vers le quartier.

L'eau était donc très rare, et la plupart des habitants ont dû rester pendant plus d'une heure spectateurs inactifs de cette rapide destruction. L'incendie prit alors des développements considérables, qui ne purent être maîtrisés que par les efforts énergiques des pompiers, des habitants et des troupes de la garnison, auxquels se sont associés, comme toujours, avec un zèle digne d'éloges, les pompiers des communes voisines. A cinq heures du matin, on était maître du feu ; mais une quinzaine de bâtiments, avec les récoltes et une partie du mobilier qu'ils contenaient, étaient brûlés.

A peine le calme était-il rétabli depuis quelques instants, que le tocsin vint de nouveau, vers sept heures, répandre l'alarme. Une grange qui avait été préservée au milieu du théâtre du sinistre prit feu tout-à-coup et communiqua l'incendie à plusieurs bâtiments voisins avec une rapidité effrayante. Le fléau se développa plus fort encore qu'au premier signal ; les flammes s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, chassées par le vent vers les maisons qui restaient encore du quartier. Cependant, le service étant organisé, les pompes de la ville étant encore sur place, on parvint à préserver de la destruction tout ce que les flammes n'envelopperent pas au premier moment.

Ce n'est que vers neuf heures qu'on toucha au terme des sinistres de cette nuit d'angoisses pour la population, de malheurs et de désolation pour un grand nombre de familles pauvres ou peu aisées qui demeuraient dans ce quartier, et qui avaient eu l'imprévoyance de ne pas assurer ou de n'assurer qu'en partie leurs bâtiments, leurs ré-

coltes et leur mobilier. En ce moment, le quartier entre la rue de l'Ours et la petite rue Wickramm présente un grand et terrible spectacle de destruction. On ignore la cause de l'incendie. Le dommage est évalué à plus de 200,000 fr.

— M. Bertin, sous-préfet de Fougères (Ille-et-Vilaine), vient d'être nommé sous-préfet de Cambrai, en remplacement de M. de Coutencin.

— Un Français va publier un ouvrage sur la Perse, au dire de la *Gazette de Cologne*. Ce Français est attaché à la personne du schah.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

On lit dans les journaux de Lyon :

« La pratique des embaumements se généralise de plus en plus dans notre ville. M. le docteur GERVAIS vient d'être appelé à procéder à un embaumement somptueux, celui de M^{lle} ELÉONORE DE GAULMAYN, récemment décédée, rue Buisson. »

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 29 décembre 1847.

La bourse a commencé avec une amélioration de 15 centimes sur le cours d'hier. Avant l'ouverture, le 5 a fait 73 35 ; il a fléchi immédiatement, et il est tombé jusqu'à 73 55. Après être resté long-temps à 73 40, il est remonté graduellement à 75 50, et a fermé à ce prix.

Trois pour cent	73 60	CHEMINS DE FER.			
Quatre pour cent	104	Saint-Germain	>>>	>>>	>>>
Quatre et demi pour cent	116 95	Versailles (rive droite)	280	>>>	>>>
Emprunt de 1847	51	Versailles (rive gauche)	493	>>>	>>>
Trois pour cent belge	91 1/2	Paris à Orléans	1212 50	>>>	>>>
Quatre 1/2 p. cent belge	98 1/4	Paris à Rouen	>>>	>>>	>>>
Cinq pour cent belge	102 25	Rouen au Havre	430	>>>	>>>
Récépissés Rothschild	96 3/4	Avignon à Marseille	380	>>>	>>>
Cinq pour cent romain	51	Strasbourg à Bâle	462 50	>>>	>>>
Trois pour cent espagnol	520	Orléans à Vierzon	>>>	>>>	>>>
Banque de France	4150	Orléans à Bordeaux	490	>>>	>>>
Banque belge	1000	Chemin du Nord	332 50	>>>	>>>
Caisse Lafitte	4565	Paris à Strasbourg	411 25	>>>	>>>
Comptoir Ganneron	>>>	Tours à Nantes	591 25	>>>	>>>
Obligations de Paris	>>>	Paris à Lyon	405 75	>>>	>>>
		Lyon à Avignon	>>>	>>>	>>>

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 31 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROJ.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	>>>	>>>	1216 25	>>>	1218 75	1217 50
prime d. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	1223	>>>
Paris à Rouen	915 75	>>>	915	915	918 75	916 25
prime d. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	925	925 75
Avignon à Marseille	>>>	>>>	385 75	385 75	385 75	382 50
prime d. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	395 75	391 25
Orléans à Vierzon	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
prime d. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Chemin du Nord	>>>	>>>	356 25	>>>	358 75	356 25
prime d. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	362 50	361 25
Paris à Lyon	400	>>>	407 50	405	407 50	405 75
prime d. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	408 75	>>>
Mines de la Loire	>>>	>>>	647 50	642 50	>>>	>>>
prim de. 10	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

A LOUER au Puy (Haute-Loire), une maison neuve propice pour hôtel ou restaurant. Elle est située dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Joly, rue Saint-Côme, n° 6, à Lyon. (1477)

ON A PERDU vendredi dernier 24 courant, dans la nuit, une chienne d'arrêt, poil ras, tigré, ayant quelques tâches jaunâtres, âgée de dix mois.

S'adresser au non indiqué sur le collier, place du Collège ou rue Lanterne, 15, chez MM. Bruny et Chanel. (1478)

A VENDRE Un fonds de café achalandé. On donnera facilités pour le paiement. S'adresser chez M. Rivoire, épicer, montée de la Grande-Côte, n° 83, à Lyon. (1468)

HOTEL DE FRANCE, A Vienne, place Saint-Maurice, TENU PAR ANDRÉ.

Ouverture le 1^{er} janvier 1848.

Le sieur André, propriétaire de cet établissement, a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'il vient de le créer entièrement à neuf et qu'il n'a rien négligé pour pouvoir mériter toute leur confiance. On trouvera toujours chez lui de la marée très fraîche, ainsi que de la bonne marée de Bresse ; il a un dépôt d'huîtres de Cancale très fraîches. L'emploi de conducteur au chemin de fer de Vienne à Lyon donne au sieur André toutes les facilités pour ses approvisionnements. Un chef de cuisine exercé sera attaché à l'établissement.

Cet hôtel, placé au centre de la ville, à côté des bureaux des correspondances du chemin de fer et des bateaux à vapeur du Rhône, offre à MM. les voyageurs une grande commodité. (3784)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin d'orfèvrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étrennes, à des prix très modérés. (1460)

A VENDRE Un Fonds de Cha-pellerie traitant spécialement l'article *prêtre*, bien situé, jouissant d'une nombreuse clientèle. On donne toute facilité pour les paiements.

S'adresser chez M. Fuchez, rue de Bourbon, 33, au 1^{er}. (1465)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé ; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 5	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 4. (5734)

DENTIFRICE QUININE
A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris, Dentifrices par excellence pour blanchir les dents, enlever le tartre et l'enduit muqueux qui les salissent, détruire le principe qui produit la carie, raffermir les gencives gonflées ou ramollies, purifier la mauvaise haleine et corriger l'odeur du cigare, en laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.

BOITES et FLACONS à 5 fr. et 1 fr. 50 c. ; BRUSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23,
DÉPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES et ANCIENNES.
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

CHOCOLAT ET SIROP.

M. B. Durand prévient le public et les personnes qui l'ont honoré jusque-là de leur confiance, qu'on trouvera chez lui, comme toutes les autres années, un complet assortiment de tous les articles du jour de l'an.

Pour obvier aux inconvénients d'un homonyme, M. B. DURAND annonce qu'il n'a toujours qu'un seul magasin, situé rue du Bois, n° 10, maison de la pompe. (1472)

AVIS. M. JACQUEMARD, rue de l'Hôpital, n° 35, à Lyon, près le passage de l'Hôtel-Dieu, tient un détail de **PEAUX CURS** eten tous genres. (1433)

VIS. L'Administration des Facteurs Lyonnais a l'honneur de rappeler aux familles, à l'occasion du jour de l'an, qu'elle se charge de la distribution des cartes de visite.
Bureaux : rue d'Algérie, n° 2. (1473)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS.

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE

Rue Dauphine, n° 38, à Paris.

Vingt années de succès. — Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent ; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Étiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon ; Martel, à Grenoble ; Michel, à Tarare ; Ayot, à Villefranche ; Galy, à Saint-Etienne ; Labor, à Roanne ; Fessy, à Montbrison ; Carrière, à Bourg ; Martin, à Belley, Mercier, à Nantua ; Giroud, à Gex. (3414)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GASTRAITE exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. le docteur Gas demeure place Bellecour, 8. ((3990)

PASTILLES DE MINISTRE

BONBON PECTORAL.

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 1 f. la boîte. (3461)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3784)